

Délibération DEL-B-2024-024

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 AVRIL 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize avril deux mille vingt-quatre, à 16h30, le Bureau communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN

Pouvoirs (3) : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Anne-Marie REVEAU pouvoir à Joël BARRAUD,

Absents (5) : Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Claire PAULIC, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 10-04-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHOUTEAU

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ZAE @LPHAPARC à Bressuire - Projet de réalisation d'un giratoire d'accès au quadrant Est : échange de foncier avec soulte avec la SCI LAMY

Vu les articles L.2241-1 et L.1311-9 à L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux opérations immobilières des collectivités ;

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL CC-2021-191 en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Considérant l'avis du service France Domaine du 25 mars 2024 ;

Considérant le permis d'aménager N° PA 079049 21 E0002 délivré le 7 mars 2023 par madame le maire de Bressuire ;

Considérant le plan ci-annexé des parcelles concernées par l'échange conformément au projet d'aménagement.

Dans le cadre du projet d'extension de la ZAE @LPHAPARC quadrant Est à Bressuire, la CA2B a prévu la réalisation d'un giratoire Boulevard de Nantes à Bressuire au lieu-dit La Maison Neuve des Brandes conformément au permis d'aménager susvisé.

Ce giratoire permettra une jonction de la voie de desserte du quadrant Est de la ZAE @LPHAPARC à ce boulevard.

La communauté d'agglomération s'est rapprochée de Monsieur Jacques LAMY (SCI LAMY) afin d'acquérir 566 m² de foncier (extrémité de la parcelle cadastrée section 324 AB n°241 représentant une superficie totale de 7 275 m²) nécessaire à la réalisation de ce giratoire.

Dans le cadre des négociations engagées avec Monsieur LAMY, ce dernier a fait état de son souhait d'acquérir auprès de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais une bande de terrain de 762 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section 324 AB n°274, pour faciliter l'arrivée d'une nouvelle entreprise dans le bâtiment à vocation économique dont il est propriétaire (parcelle cadastrée section 324 AB n°241).

Il a été proposé à Monsieur LAMY un échange de foncier avec versement d'une soulte au profit de la CA2B aux conditions mentionnées ci-dessous :

Parcelles de terrain concernées par l'échange :
(Cf. plan des parcelles joint à la présente)

Parcelle de terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération	Parcelle de terrains appartenant à la SCI LAMY (Monsieur Jacques LAMY)
➤ 324 AB n°274p	➤ 324 AB n°241p
Localisation : Boulevard de Nantes – Terves - 79300 BRESSUIRE	Localisation : Boulevard de Nantes – Terves - 79300 BRESSUIRE
Superficie : 762 m² (à prendre dans 34 545 m²)	Superficie totale : 566 m² (à prendre dans 7 275 m²)

Une soulte de 1 500 € sera versée à la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais par Monsieur Jacques LAMY dans le cadre de l'échange de terrains susmentionné.

L'ensemble des frais d'acte notarié sera à la charge de la communauté d'agglomération.

Le Bureau communautaire est invité à :

- **Valider les modalités et conditions d'échange, avec versement d'une soulte au profit de la communauté d'Agglomération, des parcelles de terrain sises Boulevard de Nantes – Terves – 79300 BRESSUIRE, objet de la présente, avec la SCI LAMY représentée par Monsieur Jacques LAMY ;**
- **Valider le montant de la soulte de 1500€ ;**
- **Imputer les recettes sur le Budget Annexe Zones Economiques.**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**

**Après en avoir délibéré,
Le bureau adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,



Transmis en préfecture le 23 AVR. 2024

Notifié ou publié le 23 AVR. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.